

Références : Décret 85-294 du 30/08/85 modifié par le Décret 90-978 du 31/10/90 et 2004-563 du 17/06/04
Circulaire du 30.08.85 ; N°2000-083 ; 2001-078 ; 2004-144
Note ministérielle n° 2010-086 du 4 juin 2010 - (BO n° 25 du 24 juin 2010)
Circulaire 2016 -090

ORGANISATION GENERALE

Les élections se dérouleront :

Jeudi 06 octobre : Election des représentants des personnels
Samedi 08 octobre : Election des représentants de parents
Mardi 11 octobre : Election du CVL et représentants au CA

Le CA est composé de 30 membres : 10 représentants des usagers (5 parents, 5 élèves), 10 représentants des salariés (7 enseignants, 3 agents Atos/ATTE), 10 sièges de droit (4 direction, 1 cpe, 2 ou 3 commune, 1 Collectivité territoriale de rattachement, 1 ou 2 personnalités qualifiées).

LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Ils sont répartis en deux collèges :

Le 1er collège comprend les personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et de documentation : 7 sièges à pourvoir : 7 titulaires + 7 suppléants.

Le 2ème collège comprend les personnels d'administration et d'intendance, de santé scolaire, sociaux, techniques, ouvriers et de service. 3 sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants).

LES CANDIDATURES :

- Les listes des candidats peuvent être incomplètes. Elles doivent comporter au moins deux noms et au plus le double du nombre de sièges à pourvoir.
- Elles sont établies dans un ordre préférentiel, sans que soient distingués titulaires et suppléants, avec NOM, PRENOM, et SIGNATURE des candidats.
- Elles seront remises au chef d'établissement **au plus tard lundi 26 septembre 2016.**

LES OPERATIONS ELECTORALES se **dérouleront le jeudi 06 OCTOBRE 2016** de 8H30 à 16H. Le vote doit être fait liste entière, sans aucune modification : ni ajout, ni modification, ni panachage.

Le dépouillement suivra dès la clôture du scrutin.

LES REPRESENTANTS DES ELEVES.

1 - Chaque classe doit élire deux délégués pour l'année scolaire.

Les candidatures sont individuelles : le nom de chaque candidat est accompagné de celui de son suppléant. Le scrutin se déroulera sous la responsabilité du professeur du professeur principal de la classe, selon le calendrier préparé par les CPE, **du 19 septembre au 03 octobre 2016.**

Les délégués des élèves seront réunis **le jeudi 6 octobre 2016** lors de la conférence des délégués

Election des représentants des élèves au CA.

Cinq postes sont à pourvoir dont le vice-président du conseil à la vie lycéenne qui siège de droit au conseil d'administration.

Le scrutin de l'élection du CVL se déroulera **le mardi 11 octobre 2016**

Les résultats de l'élection du CVL seront consignés sur des documents remis aux CPE.

Pour plus d'informations sur le déroulement et modalités des opérations électorales veuillez prendre attache auprès du CPE référent éducatif de la classe.

LES REPRESENTANTS DES PARENTS.

Le scrutin aura lieu le **samedi 08 octobre 2016 de 8h30 à 12h30**, jour de la réunion parents professeurs des classes de secondes (- 5 sièges sont à pourvoir.

LES CANDIDATURES :

Les listes des candidats peuvent être incomplètes. Elles doivent comporter au moins deux noms et au plus le double du nombre de sièges à pourvoir.


Elles sont établies dans un ordre préférentiel, sans que soient distingués titulaires et suppléants, avec NOM, PRENOM, et SIGNATURE des candidats.

Elles seront remises au chef d'établissement au plus tard **le jeudi 22 septembre 2016 17h00.**

Le vote doit être fait liste entière, sans aucune modification : ni ajout, ni modification, ni panachage. Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin **de 12h30 à 12h30.**

**Tous les représentants élus seront installés dans leur fonction lors
du conseil d'administration du mardi 18 Octobre 2016**

Sylvain RICCI



Chef d'établissement